

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

n° 25/2017 - ANNULÉ ET

REPLACÉ
celle du 13/9/17 -

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune Montgesoye

Séance du 08 septembre 2017 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale de Montgesoye. Période 2017-2036.

Mme MOREL Nicole

Étaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf Mme VERDENET Françoise

Étaient excusés :

Mme VERDENET Françoise

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
M. DONDON Gilles

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement de la forêt communale de Montgesoye proposé par l'Office National des Forêts pour la période 2017 – 2036, en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ce projet prévoit que cette forêt, dont la contenance totale est arrêtée à 456.24 ha (surface en sylviculture = 290.78 ha), sera composée d'une série unique de production (et de protection générale des milieux et des paysages) comprenant les parcelles 1 à 49.

Cette série sera traitée :

-en futaie régulière sur 173.21 ha (surface en sylviculture) : parcelles (1

à 7, 9, 11, 12, 13, 29, 32, 33, 34, 40, 41, 43, 44, 45) parties, les parcelles 15, 18, 26 et les P. (6, 22, 24, 28, 37, 38, 39) parties

- en futaie irrégulière sur 117.57 ha : parcelles (7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 23, 25, 30, 31, 47, 48, 49) parties et les parcelles 19 et 27

- surface classée hors sylviculture : 165.46 ha : zones très pentues et/ou très peu fertiles des parcelles (1 à 13, 16, 20, 21, 23, 25, 28, 30 à 34, 35, 37 à 41, 43, 44, 45, 47, 49) parties, P.35, 36

- les vides non boisables : parcelles 17, (47 à 49) parties

- la P.42 (îlot de sénescence)

- la P.46 (groupe écologique)

En futaie régulière, la surface à régénérer est fixée à 37.80 ha (ou 1.9 ha/an) dans un groupe de régénération de 42.47 ha ; cet effort sera réalisé en totalité dans les unités de gestion 1_r, 7_r, 9_r, 11_r, 18_r, 26_r, 29_r, 32_r, 45_r et 15_r et partiellement dans les UG 6_r et 15_r

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal – à l'unanimité – émet un avis favorable au projet de révision de l'aménagement de la forêt communale et donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16 septembre 2017 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 septembre 2017.

Fait à Montgesoye, le 26 octobre 2017

Le Maire, Nicole MOREL



Préfecture du Doubs

Reçu le 27 OCT. 2017

Contrôle de légalité

